

LES HONORAIRES

VENTES D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION :

Mandat de vente (honoraires charge vendeur)

- 10% T.T.C pour un prix de vente inférieur à 50 000€
- 7% T.T.C pour un prix de vente compris entre 50 001€ et 150 000€
- 6% T.T.C pour un prix de vente compris entre 150 001€ et 300 000€
- 5% T.T.C pour un prix de vente supérieur à 300 001€

Mandat de recherche

- Idem mandat de vente

VENTES D'IMMEUBLE A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL :

- Même pourcentage que le mandat de vente
- Vente d'immeuble en VEFA : 5% T.T.C

AVIS DE VALEUR (estimation) : 60.00€ T.T.C

HONORAIRES DE LOCATIONS :

- Le montant des honoraires à la charge du locataire pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail est fixé à un montant de **8€ TTC /m² de la surface habitable** si superficie > 50m², **9€ TTC/m²** si superficie < 50m²
- Idem pour le bailleur
- Le montant du plafond des honoraires à la charge du locataire pour la réalisation de l'état des lieux est fixé à **3€ TTC/m² de la surface habitable** (plafond loi ALUR)
- Idem pour le bailleur
- Honoraires d'entremise et de négociation : 40€ TTC (à la charge exclusive du bailleur)
- Etat des risques et pollutions : 20€ TTC

AUTRE BAUX (bureaux professionnels) : 12% TTC du loyer annuel hors charges partagé par moitié locataires/propriétaires

HONORAIRES DE GESTION :

8.40 TTC (7% H.T) sur le montant du loyer mensuel CC

Garantie des loyers : 2.5% sur le montant mensuel du quittancement

Prestation optionnelles (Au choix des propriétaire bailleur)

Travaux hors gestion courante	3% TTC sur le montant des travaux TTC
Assurance propriétaire non occupant	à partir de 85€/ an TTC
Aide à la déclaration des revenus fonciers	30€/ lot TTC
Gestion sinistre dégâts des eaux	150€ TTC sauf assurance agence
Gestion de congés pour vente / reprise	150€ TTC

LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX :

- 12% H.T sur le loyer annuel H.T à la charge du locataire, plus frais d'acte (notaire ou avocat)

REDACTION D'ACTE :

Rédaction de compromis _____ 360€ TTC